



Communiqué de presse *Pour diffusion immédiate*

Cap-Saint-Ignace lance la deuxième phase de son parc industriel

Cap-Saint-Ignace, le 4 juillet 2017 – Après avoir complété, à l'automne 2016, la première phase de son parc industriel situé au sud de l'autoroute 20, avec l'établissement de trois entreprises, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace annonçait le 29 juin dernier le lancement d'une phase 2 au nord de l'autoroute 20, d'une superficie totale de 1 116 000 pi². Déjà, deux acheteurs ont confirmé leur intention de s'y établir, soit Lavoie Équipement Agricole inc., qui se porte acquéreur de près de la moitié de la superficie totale, et le tandem Paber Aluminium et DLP Technologies qui s'est réservé 200 000 pi². Le nouveau parc industriel se trouve donc comblé à 66 % avant même d'avoir été annoncé publiquement!

« La Municipalité est très fière de l'établissement de ces entreprises dans le parc industriel de Cap-Saint-Ignace. Nous travaillons depuis un moment à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour débiter la construction à l'automne 2017. Il reste une superficie de 375 000 pi² de terrain disponible prêt pour construction et nous espérons combler cette nouvelle phase rapidement », a précisé M^{me} Sophie Boucher, directrice générale de Cap-Saint-Ignace.

Afin de concrétiser ce projet, la Municipalité a procédé, en décembre 2016, à l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 300 000 \$ pour l'exécution des travaux d'infrastructures d'eau potable et de voirie ainsi que pour la conception des plans et devis. À la suite d'un appel d'offres sur invitation, c'est la firme Tetra tech QI inc. qui a été mandatée, en février 2017, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux.

Rappelons que ce projet de parc industriel est le fruit d'un travail important amorcé à la fin 2013 conjointement avec la MRC de Montmagny dans le cadre d'une demande d'exclusion de la zone agricole. Le 19 février 2015, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) avait autorisé l'aménagement d'espaces industriels sur les 11 hectares des lots 3 250 668 et 3 250 669 situés à la sortie de l'autoroute 20, à l'intersection de la route du Petit-Cap et du chemin de la Rivière. Mentionnons que tous les terrains du parc industriel seront desservis par le réseau d'aqueduc de la Municipalité.

Pour toute information concernant ces terrains et les conditions d'achats, on peut communiquer avec M^{me} Sophie Boucher, directrice générale de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace par téléphone au 418 246-5631, poste 12 ou par courriel à dq@capsaintignace.ca.

– 30 –